

Délibération n°2025-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : EPIC ABATTOIR D'OSSAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORTEUR : Monique MOULAT, Vice-Présidente

L'abattoir est un établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, partie réglementaire, le compte financier affirmé sincère et véritable, daté et signé par le comptable, est transmis pour information à la collectivité de rattachement dans un délai de deux mois à compter de la délibération du Conseil d'Administration.

Par délibération en date du 23/04/2025, le Conseil d'Administration de l'Abattoir d'Ossau a débattu sur le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025.

La balance générale des comptes de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Résultats de clôture 2024 sans les reports	Reports année N-1	Résultats de clôture 2024	Budget Prévisionnel 2025
Investissement					
Dépenses	183 421,50 €				50 275,00 €
Recettes	243 189,41 €	59 767,91 €	9 202,05 €	68 969,96 €	50 275,00 €
Fonctionnement					
Dépenses	608 414,12 €				669 554,18 €
Recettes	632 393,80 €	23 979,68 €	54 690,96 €	78 670,64 €	669 554,18 €
TOTAL		83 747,59 €		147 640,60 €	

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 064-246400337-20250605-D2025_63-DE



Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 de l'Abattoir d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

